

COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 03 MARS 2026

Salle des fêtes de Cintray

ORDRE DU JOUR

Étaient présents : Dagmar Eva BERNITT, Colette BONNARD, Sylvie CORMIER, Annie DEPRESLE, Nathalie GICQUIAUD, Michel BATARD, Mohamed BENSALAH, Richard BOUCHERIE, Philippe DORCHIES, Luc ESPRIT, Michel FRANCOIS, Joseph KERNEIS, Jean-Émile KROLIK, Michel LESAGE, Jean-Jacques MONTHULE, Éric LEVITRE, Frédéric MALHERBE, Michel OSMOND, Pierre PELERIN, Jean-Pierre PEPELLIN, Alain PETITBON, Jean-Claude PROVOST, Michel QUEMIN, Thierry ROMERO, Bernard TOUSSAINT, Christophe VANDEWALLE, François VERDIER, Jean-Pierre VILLECHANOUX

Excusés : Véronique ENAULT, Patrice BOUDEYRON, Gérard CHERON, Gérard DERYCKE, Michel GRUDE, Denis GUITTON, Denis LOUVARD, Alain ROCHEFORT

Absents : John AUFFRET, Jean-Claude LANOS, Philippe OBADIA,

Patrice BOUDEYRON représenté par son suppléant Jean-Pierre PEPELLIN
Denis GUITTON représenté par son suppléant Jean-Jacques MONTHULE
Gérard DERYCKE (Asst) a donné pouvoir à Colette BONNARD
Michel GRUDE (Asst) a donné pouvoir à Annie DEPRESLE

Sur 20 délégués Eau : 14 présents et 6 absents-excusés sans suppléance ni pouvoir.

Sur 22 délégués Assainissement : 15 présents (dont 2 suppléants), 2 absents-excusés ayant donné pouvoir, 5 absents-excusés sans suppléance ni pouvoir.

Séance ouverte à 18h00.

Secrétaire de séance : **Nathalie GICQUIAUD**

Après avoir procédé à l'appel des délégués, le Président constate que le quorum est atteint.

Il invite les délégués à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 20 janvier 2026) (Secrétaire de séance : Jean-Pierre PEPELLIN, remercié pour sa relecture et validation du compte-rendu), compte rendu qui n'appelle pas d'observations.

Il est donc approuvé.

Services Eau et Assainissement

N°1 : Comptes Financiers 2025 + Budgets Primitifs 2026 Eau et Assainissement

N°2 : Fongibilité des crédits pour l'année 2026

N°3 : Attribution marché MOE Travaux Réhabilitation réseaux Breteuil, Mesnils-sur-Iton, Montigny-sur-Avre

N°4 : Effacements de dettes

N°5 : Correspondant CNAS – délégué agents

Service Eau

N°1 : Avenant marché Travaux réhabilitation Château d'eau du Souchet à Bourth

N°2 : Attribution marché Travaux les Essarts – Marbois

N°3 : Attribution du marché d'analyses d'eau pour suivi renforcé des captages

Service Assainissement

N°1 : Attribution marché contrôle assainissement

N°2 : Attribution marché transport et épandage des boues d'épuration

État des chantiers et travaux

Questions diverses : calendrier 2^{ème} trimestre 2026, ...

Il est précisé que différentes attributions de marché à l'ordre du jour le seront par anticipation en proposant que le Président signe lesdits marchés, compte tenu de la période électorale (Communes et INSE) qui se traduit par un prochain Conseil délibératif différé à juin 2026.

Services Eau et Assainissement

1. Comptes Financiers Uniques 2025 du SEPASE

Ce premier point à l'ordre du jour ne pourra être traité ce soir, le CFU définitif n'ayant pas été réceptionné par les services de la DGFIP. La validation formelle du CFU interviendra donc au prochain conseil délibératif.

Néanmoins les résultats budgétaires présentés ci-dessous permettront de procéder à une reprise anticipée des résultats 2025 pour une affectation au budget primitif 2026.

Lors du Conseil Syndical du 20.01.2026, ont été présentés les comptes de résultats 2025 (ainsi que tous les éléments relatifs au Rapport d'Orientations Budgétaires).

Ainsi, les données ci-après rappelées sont une synthèse des comptes 2025.

BUDGET EAU

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT DE CLOTURE
Dépenses 2025	5 248 742,84 €	1 518 200,03 €	
Recettes 2025	6 120 754,15 €	1 172 940,43 €	
Résultat exercice	872 011,31 €	-345 259,60 €	526 751,71 €
Résultat antérieur reporté	3 293 563,49 €	183 357,56 €	3 476 921,05 €
Résultat 2025	4 165 574,80 €	-161 902,04 €	4 003 672,76 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT DE CLOTURE
Dépenses 2025	4 109 004,83 €	2 575 939,51 €	
Recettes 2025	4 065 714,17 €	2 332 196,82 €	
Résultat exercice	- 43 290,66 €	-243 742,69 €	- 287 033,35 €
Résultat antérieur reporté	1 156 798,80 €	2 220 689,07 €	3 377 487,87 €
Résultat 2025	1 113 508,14 €	1 976 946,38 €	3 090 454,52 €

BUDGET CONSOLIDÉ EAU et ASSAINISSEMENT

- Total reports au 01.01.2026 : 7 094 127,28 € (contre 6 854 k€ au 01.01.2025)
- Provisions :

1 350 000 € Eau	}	2 550 000 € (contre 2 050 k€ au 01.01.2025)
1 200 000 € Assainissement		
- Total Reports + Provisions : 9 644 127,28 € (contre 8 904 k€ au 01.01.2025)
- Trésorerie au 01.01.2026 : 6 274 129 € (contre 6 755 k€ au 01.01.2025)

Reprise anticipée des résultats 2025

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financiers Unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du CFU, le Conseil Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

BUDGET EAU

	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2025	5 248 742,84 €
Recettes 2025	6 120 754,15 €
Résultat exercice	872 011,31 €
Résultat antérieur reporté	3 293 563,49 €
Résultat 2025	4 165 574,80 €

	INVESTISSEMENT
Dépenses 2025	1 518 200,03 €
Recettes 2025	1 172 940,43 €
Résultat exercice	-345 259,60 €
Résultat antérieur reporté	183 357,56 €
Résultat 2025	-161 902,04 €
Solde RAR	-248 738,00 €
Besoin de financement	410 640,04 €
Affectation provisoire 1068	410 640,04 €
Report Provisoire 002	3 754 934,76 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2025	4 109 004,83 €
Recettes 2025	4 065 714,17 €
Résultat exercice	-43 290,66 €
Résultat antérieur reporté	1 156 798,80 €
Résultat 2025	1 113 508,14 €

	INVESTISSEMENT
Dépenses 2025	2 575 939,51 €
Recettes 2025	2 332 196,82 €
Résultat exercice	-243 742,69 €
Résultat antérieur reporté	2 220 689,07 €
Résultat 2025	1 976 946,38 €
Solde RAR	240 502,00 €
Besoin de financement	0
Affectation provisoire 1068	0
Report Provisoire 002	1 113 508,14 €

BUDGET EAU

DEPENSES

LES ESSARTS	31 000,00 €
REHAB CHATEAUX D'EAU	268 000,00 €
UNITE DE TRAITEMENT	27 000,00 €
CHARETTERIE	15 000,00 €
POMPE SLM + COMPTEURS	10 200,00 €
AUTOMATES USINE MURGERS	28 900,00 €
AGROFORESTERIE engt au 2312	15 100,00 €
TOTAL	395 200,00 €

RECETTES

AESN	
146 462,00 €	

Solde : - 248 738 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES

FRANCHEVILLE	52 000,00 €
PISEUX	7 200,00 €
CUVE INOX NUTRIOX	12 000,00 €
TOTAL	71 200,00 €

RECETTES

AESN	DEPARTEMENT
251 304,00 €	60 398,00 €
311 702,00 €	

Solde : + 240 502 €

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

DECIDE de reprendre par anticipation les résultats 2025 tels que précisés ci-dessus, c'est-à-dire constater les résultats de clôture estimés en 2025 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans les budgets primitifs 2026.

PRECISE que si les CFU venaient à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU.

Proposition de programmation des investissements 2026/2028

BUDGET EAU

Priorité

1	ETUDES Pgsse Ressource / Etudes BAC	123 k€	
1	Unité de traitement (MO + AMO)	407 k€	
1	Aménagement Terrain sce tech Francheville	50 k€	
1	Abri siège	15 k€	
1	Aménagement Batiment sce tech Francheville	200 k€	
1	Réhabilitation réseaux ACBC (Tillières - CSI - Francheville - Bourth ...)	1 050 k€	
1	Matériel spécifique	260 k€	
1	Matériel industriel	30 k€	
1	Matériel de transport	50 k€	
1	Matériel de bureau	30 k€	
1	Mobilier	10 k€	
1	Réhab réseaux (Damville - Breteuil ...)	700 k€	4 550 k€
1	Réhab réseau Les Essarts	511 k€	
1	Renouvellement automate Usine Meurgers	29 k€	
1	Agroforesterie	15 k€	
1	Réhab châteaux d'eau de Bourth	345 k€	
1	Logiciels	15 k€	
1	Interconnexion SIADEP	150 k€	
1	Betoiere avrilly (clotûres)	30 k€	
1	Travaux en régie (interco SIADEP - Divers Travaux)	380 k€	
1	Réhab réseau AEP Francheville (1km)	150 k€	
2	Rehab réseau AEP Les Minières/Morainville (5kms)	750 k€	1 650 k€
2	Réhab Châteaux d'eau Bémécourt/Les Baux de Breteuil	400 k€	
2	Réhab réseau AEP Le Lesme (3,5 kms)	500 k€	
3	Etude forage AEP Breteuil	100 k€	
3	Renforcement et bouclage La Lande à Mandres (hypodrome)	800 k€	
3	Petit Cuisinet à Cintray	600 k€	1 500 k€
	TOTAL	7 700 k €	
1	Future unité de traitement (538 k€ en 2 - 2 M° en 3 et 4) (voisin de 5 500 k€)		

BUDGET ASSAINISSEMENT

Priorité

1	Etudes	250 k€	
1	Aménagement de terrain sce tech Francheville	30 k€	
1	Pompes + Poste relevage Verneuil	130 k€	
1	Station carburant	15 k€	
1	Aménagement Batiment sce tech Francheville	200 k€	
1	Matériel industriel	12 k€	
1	Matériel de bureau	20 k€	
1	Matériel de transport	50 k€	
1	Réseau EU Montigny-sur-Avre	150 k€	1 566 k€
1	Réseau EU Breteuil	200 k€	
1	Réseau EU Damville	300 k€	
1	STEP Piseux	52 k€	
1	STEP Francheville	7 k€	
1	Travaux en régie	150 k€	
2	Création réseau EU Les Lyres (lotissement)	200 k€	600 k€
2	Création réseau EU Bérout (hameau La Guillerie)	400 k€	
3	STEP VERNEUIL Échéance post 2027		
3	STEP BRETEUIL Échéance post 2027		?
	TOTAL	2 166 k €	

Il est précisé que ces programmations d'investissements ont été examinées et arbitrées lors de la commission Eau et Assainissement du 17.02.2026 pour être soumises à l'approbation de ce Conseil Syndical.

La programmation de ces travaux n'appelle pas d'observations.

Il est également précisé que les travaux inscrits en priorité 1 sont prévus aux budgets primitifs 2026 pour être réalisés sur l'année même s'il est possible voire probable qu'une part pourra être différée sur 2027. Les priorités 2 le seront en 2027 et les priorités 3 sur les années 2028 et suivantes, notamment *les STEP de Verneuil et Breteuil qui représentent un investissement de l'ordre de 15 M € (à échéances de 5/10 ans)*.

Présentation et adoption des Budgets Primitifs Eau et Assainissement 2026

Afin de mesurer les évolutions, la note préparatoire rappelle les comptes de résultats des Budgets des 5 exercices précédents (2021 à 2025).

Nos commentaires relatifs aux Budgets Primitifs 2026 seront effectués en comparaison avec le dernier exercice 2025. En outre, ces budgets primitifs sont construits avec des hypothèses hautes en charges et des hypothèses basses en produits

BUDGET PRIMITIF EAU 2026

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
CH 011	Charges à caractère général	1 540 222,82 €	1 484 834,55 €	1 816 883,17 €	1 738 156,81 €	1 914 717,00 €	2 736 179,00 €
CH 012	Charges personnel	1 522 768,83 €	1 648 091,28 €	1 561 825,22 €	1 593 210,07 €	1 682 373,62 €	1 973 500,00 €
CH 014	Atténuation de produit	447 383,55 €	444 566,95 €	496 993,61 €	455 888,33 €	389 953,13 €	890 000,00 €
CH 65	Autres charges de gestion courantes	68 157,68 €	70 174,32 €	78 892,21 €	62 978,84 €	59 949,01 €	97 000,00 €
CH 66	Charges financières	47 206,82 €	43 740,77 €	40 758,83 €	33 732,60 €	39 860,34 €	37 800,00 €
CH 67	Charges exceptionnelles	176 273,18 €	75 466,57 €	61 160,90 €	43 672,68 €	36 712,82 €	60 000,00 €
CH 022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CH 042	Dotations amortissements, dépréciations, provisions	1 088 728,11 €	1 039 734,73 €	1 065 890,41 €	1 117 332,89 €	1 125 176,92 €	1 133 700,00 €
CH 68	Dotations aux provisions et dépréciations	700 000,00 €	650 000,00 €	27 069,92 €	33 143,66 €	- €	26 533,00 €
CH 023	Virement à l'investissement						2 752 222,00 €
TOTAL DEPENSES		5 590 740,99 €	5 456 609,17 €	5 149 474,27 €	5 078 115,88 €	5 248 742,84 €	9 706 934,00 €

	RECETTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
CH 002	Résultat reporté	1 547 939,26 €	1 680 275,47 €	1 834 548,34 €	2 657 533,67 €	3 293 563,49 €	3 754 934,00 €
CH 013	Atténuations des charges	1 282 620,77 €	1 486 379,86 €	1 438 963,49 €	1 400 710,18 €	1 459 802,12 €	950 000,00 €
CH 70	Vente produits, prestations de services et march	3 636 944,90 €	3 645 767,41 €	3 947 268,28 €	3 796 865,10 €	4 120 361,35 €	4 264 000,00 €
CH 74	Dotations et participations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CH 75	Autres produits de gestion courante	76 623,64 €	47 960,92 €	80 505,35 €	24 592,60 €	51 927,92 €	32 000,00 €
CH 76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CH 77	Produits exceptionnels	134 073,29 €	21 596,26 €	8 190,32 €	26 714,54 €	6 013,22 €	- €
CH 042	Opé d'ordre amortissements	592 695,46 €	409 177,59 €	477 532,16 €	482 465,28 €	465 625,59 €	706 000,00 €
CH 78	Reprise provisions					17 023,95 €	- €
TOTAL RECETTES		7 270 897,32 €	7 291 157,51 €	7 787 007,94 €	8 388 881,37 €	9 414 317,64 €	9 706 934,00 €

Au niveau du Fonctionnement : un budget qui s'équilibre à 9 706 934 €

- **En dépenses :**

Des charges à caractère général en augmentation 2 736 179 € explicable notamment par :

- la réalisation du Schéma Directeur
 - le PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux)
 - le diagnostic forages,
 - le CTEC (+ 100 k€)
 - l'animation BAC (+ 90 k€)
- } (+ 400 k€)

Des charges de personnel *en hausse de 300 k€ : consolidation des effectifs + 1 animateur BAC, + 1 électrotechnicien*

Enfin, un virement de la section Fonctionnement à la section Investissement pour un montant de 2 752 222 €

- **En recettes :**

Un report de résultat de 3 754 934 €,

Des ventes et prestations globales qui devraient rester à minima stables

SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
CH 001	Résultat reporté						161 902,00 €
CH 16	Emprunts et dettes assimilées	190 675,61 €	191 439,59 €	160 074,93 €	160 213,22 €	160 864,51 €	160 000,00 €
CH 20	Immobilisations incorporelles	13 000,80 €	19 902,67 €	39 993,22 €	81 313,76 €	40 504,51 €	545 000,00 €
CH 21	Immobilisations corporelles	426 279,94 €	298 961,62 €	499 389,61 €	444 699,51 €	681 896,42 €	1 695 200,00 €
CH 23	Immobilisations en cours	596 061,63 €	704 772,72 €	1 411 138,99 €	260 062,93 €	138 747,49 €	1 780 000,00 €
CH 27	Autres Immobilisations financières	- €	- €				
CH 040	Opé. d'ordre amortissement	592 695,46 €	409 177,59 €	477 532,16 €	482 465,28 €	465 625,59 €	706 000,00 €
CH 041	Opérations patrimoniales	1 830,00 €	- €			30 561,51 €	25 000,00 €
TOTAL DEPENSES		1 820 543,44 €	1 624 254,19 €	2 588 128,91 €	1 428 754,70 €	1 518 200,03 €	5 073 102,00 €

	RECETTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
CH 001	Résultat reporté	3 331 522,66 €	2 601 537,33 €	2 017 017,87 €	494 779,37 €	183 357,56 €	
CH 021	Virement de la section fonctionnement					- €	2 752 222,00 €
CH 10	Dotations					17 202,00 €	410 640,00 €
CH 13	Subventions						146 462,00 €
CH 20	Frais études					- €	
CH 23	immobilisations en cours	- €	- €				
CH 16	Emprunts en euros						605 078,00 €
CH 040	Opérations d'ordre	1 088 728,11 €	1 039 734,73 €	1 065 890,41 €	1 117 332,89 €	1 125 176,92 €	1 133 700,00 €
CH 041	Opérations d'ordre	1 830,00 €				30 561,51 €	25 000,00 €
TOTAL RECETTES		4 422 080,77 €	3 641 272,06 €	3 082 908,28 €	1 612 112,26 €	1 356 297,99 €	5 073 102,00 €

Au niveau des Investissements : un budget qui s'équilibre à 5 073 102 €

- **En dépenses :**

Forte augmentation des Études (notamment pour la future Unité de traitement)

Les travaux envisagés sur 2026 :

- **la réfection de la toiture et l'aménagement du nouveau bâtiment du site de Francheville**
- **la réhabilitation des réseaux (ACBC) (Tillières-sur-Avre, Condé-sur-Iton, Francheville, Bourth, ...)**
- **du matériel spécifique**
- **la réhabilitation de réseaux (marché public) Damville (rue de Verdun) et Breteuil (rue du Conseil)**
- **renouvellement de canalisations aux Essarts**
- **le Bétoire d'Avrilly**
- **interconnexion du SIADEP**

- **En recettes :**

- **le transfert de la section fonctionnement vers la section d'investissement (2 752 k€)**
- **la dotation pour couvrir le déficit d'investissement (410 k€)**
- **les amortissements.**

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
CH 011	Charges à caractère général	929 036,80 €	861 200,50 €	1 015 566,99 €	1 196 217,33 €	1 030 739,59 €	1 775 564,00 €
CH 012	Charges personnel	781 100,00 €	824 045,64 €	802 440,61 €	796 605,04 €	841 186,81 €	950 000,00 €
CH 014	Atténuation de produit	83 040,45 €	84 448,05 €	51 970,39 €	90 148,67 €	86 196,87 €	
CH 65	Autres charges de gestion courantes	25 948,95 €	25 992,40 €	25 196,78 €	54 680,19 €	54 784,43 €	61 000,00 €
CH 66	Charges financières	73 057,06 €	64 453,39 €	53 517,73 €	55 312,08 €	103 649,23 €	63 396,00 €
CH 67	Charges exceptionnelles	77 055,46 €	120 639,44 €	46 421,81 €	43 221,86 €	54 076,51 €	200 000,00 €
CH 022	Dépenses imprévues	- €	- €		- €	- €	- €
CH 042	Dotations amortissements, dépréciations, provisions	1 258 955,04 €	1 283 695,64 €	1 328 196,91 €	1 429 633,37 €	1 436 867,78 €	1 617 300,00 €
CH 68	Dotations aux provisions et dépréciations	400 000,00 €	300 000,00 €	31 058,14 €	40 606,46 €	501 503,61 €	222 203,00 €
CH 023	Virement à l'investissement						
TOTAL DEPENSES		3 628 193,76 €	3 564 475,06 €	3 354 369,36 €	3 706 425,00 €	4 109 004,83 €	4 889 463,00 €

	RECETTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
CH 002	Résultat reporté	1 846 112,00 €	1 891 917,16 €	1 030 869,51 €	1 235 390,74 €	1 156 798,80 €	1 113 508,00 €
CH 013	Atténuations des charges	- €	30 963,63 €	25 370,68 €	30 834,57 €	29 461,64 €	
CH 70	Vente produits, prestations de services et march	2 969 541,40 €	2 071 483,77 €	2 950 425,60 €	2 976 480,52 €	3 449 122,51 €	3 110 429,00 €
CH 74	Dotations et participations	116 847,70 €	130 028,29 €	113 328,45 €	48 979,24 €	- €	
CH 75	Autres produits de gestion courante	31 606,55 €	12 204,23 €	- €	29 078,51 €	23 210,47 €	20 000,00 €
CH 76	Produits financiers						
CH 77	Produits exceptionnels	2 550,49 €	9 323,76 €	13 353,44 €	1 808,51 €	2 725,35 €	
CH 042	Opé d'ordre amortissements	553 452,78 €	454 423,73 €	439 412,42 €	436 486,71 €	551 510,27 €	645 400,00 €
CH 78	Reprise provisions	- €	- €	17 000,00 €	- €	9 683,93 €	126,00 €
TOTAL RECETTES		5 520 110,92 €	4 600 344,57 €	4 589 760,10 €	4 759 058,80 €	5 222 512,97 €	4 889 463,00 €

Au niveau du Fonctionnement : un budget qui s'équilibre à 4 889 463 €

- En dépenses :

Des charges à caractère général en hausse dues aux études qui sont une charge importante.

Et la constitution d'une nouvelle provision de 200.000 €

- En recettes :

Un report de résultat de 1.113.508 €

Des ventes et prestations prévues globalement stables

SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
CH 16	Emprunts et dettes assimilées	366 503,64 €	362 937,06 €	357 162,31 €	409 663,63 €	407 505,76 €	387 000,00 €
CH 20	Immobilisations incorporelles	6 112,26 €	5 745,60 €	60 661,55 €	68 948,18 €	9 834,12 €	260 000,00 €
CH 21	Immobilisations corporelles	219 174,77 €	126 360,55 €	49 146,42 €	171 667,08 €	463 185,96 €	474 150,00 €
CH 23	Immobilisations en cours	1 536 231,24 €	809 686,01 €	1 654 851,85 €	2 996 623,36 €	1 082 503,08 €	2 139 398,00 €
CH 27	Autres Immobilisations financières						
CH 020	Dépenses imprévues						
CH 45	Comptes de tiers		358 078,25 €	3 904,75 €	108 026,68 €	- €	
CH 040	Opé. d'ordre amortissement	553 151,57 €	454 423,73 €	439 412,42 €	436 486,71 €	551 510,27 €	645 400,00 €
CH 041	Opérations patrimoniales		43 065,00 €		- €	61 400,32 €	89 000,00 €
TOTAL DEPENSES		2 681 173,48 €	2 160 296,20 €	2 565 139,30 €	4 191 415,64 €	2 575 939,51 €	3 994 948,00 €

	RECETTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
CH 001	Résultat reporté	3 926 940,05 €	3 418 246,54 €	3 209 898,94 €	3 394 901,42 €	2 220 689,07 €	1 976 946,00 €
CH 021	Virement de la section fonctionnement						
CH 10	Dotations			5 000,00 €			
CH 13	Subventions	563 273,00 €	270 350,00 €	749 864,00 €	1 078 701,00 €	745 833,00 €	311 702,00 €
CH 20	Frais études				13 293,86 €	5 878,86 €	
CH 21	Immobilisations corporelles					9 825,24 €	
CH 23	Immobilisations en cours	1 496,93 €		31 358,87 €	162 189,38 €	72 391,62 €	
CH 16	Emprunts en euros	348 755,00 €		621 672,00 €	187 706,00 €		
CH 45	Comptes de tiers		354 837,96 €	14 050,00 €	108 026,68 €	- €	
CH 040	Opérations d'ordre	1 258 955,04 €	1 283 695,64 €	1 328 196,91 €	1 429 633,37 €	1 436 867,78 €	1 617 300,00 €
CH 041	Opérations d'ordre		43 065,00 €			61 400,32 €	89 000,00 €
TOTAL RECETTES		6 099 420,02 €	5 370 195,14 €	5 960 040,72 €	6 374 451,71 €	4 552 885,89 €	3 994 948,00 €

Au niveau des Investissements : un budget qui s'équilibre à 3 994 948 €

- En dépenses :

Des études d'assainissement, l'aménagement des bâtiments des services techniques, du matériel de transport, du matériel spécifique

- En recettes :

Un report de résultat de. 1 976 946 €

Et s'il fallait souligner les décisions qui ont présidé à la construction de ces budgets primitifs :

- d'une part une dynamique d'investissements prévisionnels à la fois volontariste et nécessaire
- Pour ce faire, notamment un virement conséquent de la section Fonctionnement Eau à la section Investissement Eau (2 752 222 €).
- d'autre part, pas de réintégration de provisions antérieurement constituées et qui représentent 2.550.000 €

Le Conseil Syndical, sur proposition de Luc ESPRIT et de Annie DEPRESLE, Vice-Présidente aux Finances,

VOTE à l'unanimité le Budget primitif EAU pour l'année 2026 et autorise le Président à constituer des provisions à hauteur de 200 000 €.

VOTE à l'unanimité le Budget primitif ASSAINISSEMENT pour l'année 2026.

Il est rappelé que les budgets font l'objet d'un suivi permanent par les services et mensuellement par les Président et Vice-Présidente aux finances.

2. Fongibilité des crédits pour l'année 2026

M. le Président informe les membres du Conseil Syndical que l'évolution des instructions budgétaires et comptables permet de bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits (ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025).

L'assemblée peut, à l'occasion du vote du budget, **autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice auquel il se rapporte, à l'exclusion des dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section** (article L.1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors du Conseil Syndical suivant. ***Cette nouvelle disposition réglementaire apporte de la souplesse dans la gestion budgétaire et par conséquent une plus grande réactivité.***

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- **DONNE** tous pouvoirs au Président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

3. Attribution du marché de MOE Travaux Réhabilitation réseaux Breteuil,

Mesnils-sur-Iton, Montigny-sur-Avre

Le SEPASE a décidé la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable sur les communes de Breteuil, Mesnils-sur-Iton et Montigny-sur-Avre.

Ces travaux sont un préalable à des travaux d'aménagement programmés par les communes concernées et seront réalisés sous Charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le programme de travaux envisagé est le suivant :

Breteuil – 260 000 € HT : Rue du Conseil et rue des Jardinets

- Renouvellement d'environ 220 ml de réseau eaux usées séparatif gravitaire diamètre 200 mm,
- Reprise d'environ 18 branchements « eaux usées », à connecter à ce réseau,
- Renouvellement de 350 ml de réseau d'eau potable PVC diamètre 53 mm en Fonte diamètre 80 mm,
- Reprise d'environ 27 branchements « eau potable », à connecter à ce réseau,

Mesnils-sur-Iton – 560 000 € HT : Rue de Verdun

- Renouvellement d'environ 460 ml de réseau eaux usées séparatif gravitaire diamètre 200 mm (dont 4 amorces d'environ 15 ml pour sortir des travaux d'aménagement),
- Reprise d'environ 50 branchements « eaux usées », à connecter à ce réseau,
- Renouvellement de 445 ml de réseau d'eau potable PVC diamètre 160 mm en Fonte diamètre 150 mm, (dont 3 amorces d'environ 15 ml pour sortir des travaux d'aménagement)
- Reprise d'environ 50 branchements « eau potable », à connecter à ce réseau,

Montigny-sur-Avre – 120 000 € HT : Rue Abbé Lambert

- - Renouvellement d'environ 170 ml de réseau eaux usées séparatif gravitaire diamètre 200 mm,
- - Reprise d'environ 11 branchements « eaux usées », à connecter à ce réseau,

À ce titre, CAD'EN, assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat, a engagé une consultation de concepteurs en procédure adaptée avec publicité au BOAMP pour arrêter le choix de la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le cadre de décomposition du marché de maîtrise d'œuvre a été défini comme suit :

	BRETEUIL	MESNIL SUR ITON	MONTIGNY
Coût d'objectif HT =>	260 000 €	560 000 €	120 000 €
AVP	X	X	X
PRO	X	X	X
ACT	X		
VISA	X	X	X
DET	X	X	X
AOR	X	X	X

La consultation s'est déroulée de la façon suivante :

- Date d'envoi de l'AAPC au BOAMP : 06 février 2026
- Date limite de remise des candidatures et des offres : 27 février 2026 à 12 heures
- 8 offres ont été reçues dans les délais.

Ces offres sont en cours d'analyse en termes techniques avec un nombre important de "postulants" : BFIE, SOGETI, SNETA, SAFEGE, PCM, QUARANTE-DEUX, NEOCONCEPT VRD, B.E. Environnement. En termes budgétaires, les propositions vont de 28 200 € à 63 600 €.

Afin d'engager au plus vite l'opération, il est proposé d'autoriser par anticipation Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le(s) bureau(x) d'études qui aura(ont) présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de l'analyse des offres.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau potable sur les communes de Breteuil, Mesnil sur Iton et Montigny sur Avre ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au(x) bureau(x) d'études qui aura(ont) présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de l'analyse des offres ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre, et toutes les pièces s'y afférant à hauteur d'un montant maximum de 63 600,00 € HT (**Offre reçue dont le montant est le plus élevé**), ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

4. Effacements de dettes

La commission de surendettement de l'Eure a imposé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire :

- Par décision du 26.04.2024, d'un abonné de **Verneuil d'Avre et d'Iton** pour une dette d'assainissement de **263.96 € HT**
- Par décision du 16.01.2025, d'un abonné de **Bourth** pour une dette d'eau de **453.64€ HT** et une dette d'assainissement de **332.72 € HT**
- Par décision du 17.01.2025, d'un abonné de **Verneuil d'Avre et d'Iton** pour une dette d'assainissement de **2 617.75 € HT**
- Par décision du 02.10.2025, d'un abonné de **Corneuil** pour une dette d'eau de **2 258.68 € HT**
- Par décision du 03.10.2025, d'un abonné de **Mesnils-sur-Iton** (Damville) pour une dette d'eau de **498.80 € HT** et une dette d'assainissement de **482.60 € HT**

Soit un total de 6 908,15 €.

Et soit un total 2025 de 16 474,40 € (contre une moyenne de 10 361,27€ les 5 exercices précédents).

Une augmentation dont il faudra observer le caractère conjoncturel ou structurel ou si le nombre de "débiteurs" évolue réellement en nombre et/ou en montants.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à comptabiliser ces demandes d'effacement de dette pour le montant de **3 211.12 € HT sur le Budget Eau et 3 697.03 € HT sur le Budget Assainissement**.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces comptables s'y rapportant.

5. Correspondant CNAS

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale), a pour mission de proposer des **actions sociales au personnel des collectivités territoriales** (solidarité, vacances, enfance, culture ...)

Conformément à l'organisation du CNAS, et suite au départ de Madame Maryse PREVOST de son poste des Ressources Humaines, le Conseil Syndical doit **désigner un nouveau délégué** agent afin de la remplacer.

Le délégué agent assure le relais entre le personnel bénéficiaire et le CNAS en les informant sur l'ensemble de l'offre et en recueillant leurs attentes.

Nous vous proposons de désigner :

- **Monsieur Loïc PREVOST en qualité de délégué Agent**

Il est précisé que cet agent a déjà siégé dans ces instances et exerce son activité de Technicien Études au sein du SEPASE depuis 13 mois.

VU L'EXPOSE de Madame DEPRESLE, Vice-Présidente de la Commissions RH,
Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

ACCEPTE de nommer Monsieur Loïc PREVOST en qualité de délégué agent du CNAS
AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette nomination.

SERVICE EAU

1. Avenant marché Travaux réhabilitation Château d'eau du Souchet à Bourth

Le SEPASE a engagé des travaux de réhabilitation de l'intégralité du réservoir du Gerrier et une étanchéification de la double cuve du réservoir du Souchet, sur la commune de Bourth. Ces travaux ont été confiés au groupement TEOS / I2E.

Lors des travaux de réhabilitation de la cuve du réservoir du Souchet, et après un ponçage des parois, une fissure circonférentielle a été découverte en intérieur de cuve. Malgré plusieurs jours de séchage, la paroi continuait à suinter, mettant en évidence un béton gorgé d'eau.

Pour la pérennité de l'ouvrage et des travaux de réhabilitation interne en cours, le traitement de cette fissure est à réaliser rapidement, et doit être complété par une ITE (Isolation Thermique Extérieure) surmontée d'une peinture de protection afin de protéger les bétons des contraintes thermiques.

Il est ajouté que la fissure (vraisemblablement provoquée par la dilatation du béton) est située sur la face externe du château d'eau et ramène de l'eau venant de l'extérieur dans la cuve.

C'est un dommage structurel qui a été découvert sous l'ancien revêtement de la cuve quand les travaux de réhabilitation ont été lancés.

Ce château d'eau a été construit en 1942 et la cuve contient 400 m3 d'eau.

Le dernier ravalement a été réalisé en 2014 et le traitement de la cuve date de 30 ans.

La pose d'une ITE évitera les phénomènes de dilatation.

L'avenant proposé est conséquent mais indispensable à la pérennité de l'ouvrage.

Le groupement TEOS / I2E a chiffré la réalisation de ces travaux à **72 635,47 € HT**.

Il s'avère donc nécessaire de passer un avenant n°1 au marché de travaux d'un montant de 72 635,47 € HT, pour prendre en compte ces travaux supplémentaires.

Il s'avère également nécessaire de conclure un avenant n°1 au **marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de CAD'EN**, d'un montant de **1 200,00 € HT**, ainsi qu'un **avenant au marché de maîtrise d'œuvre de BFIE**, d'un montant de **1 158,00 € HT**, pour prendre en compte l'augmentation de la durée des travaux.

soit un total pour les 3 avenants de 74 993,47 €. Une enveloppe cependant conséquente pour des travaux non prévus initialement.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la passation d'un **avenant n°1** au marché de de travaux du groupement TEOS / I2E pour un montant de **72 635,47 € HT** ;
- **APPROUVE** la passation d'un **avenant n° 1** au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de CADEN pour un montant de **1 200,00 € HT** ;

- **APPROUVE** la passation d'un **avenant n° 1** au marché de maîtrise d'œuvre de BFIE pour un montant de **1 158,00 € HT** ;
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants correspondants et tout document relatif à ces avenants.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

2. Attribution marché Travaux les Essarts - Marbois

Le SEPASE a décidé la réalisation de travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur des secteurs identifiés comme prioritaires et confirmés dans l'étude patrimoniale du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Les travaux consistent au renouvellement d'environ 2,12 km de canalisations, et la reprise des branchements associés au Bourg des Essarts, sur la Commune de Marbois.

La maîtrise d'œuvre, confiée au bureau d'études BFIE, a finalisé, début décembre 2025, le dossier de consultation des entreprises (DCE) lié au projet.

CAD'EN, assistant à maîtrise d'ouvrage, a engagé en suivant une consultation en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation et publicité au BOAMP :

- La publicité a été transmise le 05 décembre 2025 au Journal Officiel (BOAMP),
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 23 janvier 2026 à 12H00,
- Six offres ont été reçues.

Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse par la maîtrise d'œuvre conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

- Valeur Technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Offre corrigée	Montant HT	Note prix (/40)	Note Technique (/60)	Note finale (/100)	Rang
	Total				
SARC	429 343,79 €	36,69	55,00	91,69	1
SOGEA	393 829,00 €	40,00	46,50	86,50	4
TEAM RESEAUX	461 924,20 €	34,10	40,00	74,10	6
ADA Réseaux	468 963,80 €	33,59	55,00	88,59	2
SADE	460 606,77 €	34,20	52,50	86,70	3
Charles Travaux	416 384,11 €	37,83	45,00	82,83	5

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président a constaté le résultat de l'analyse et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

- **Offre de la société S.AR.C. pour un montant de 429 343,76 € HT, soit 515 212,51 € TTC.**

Parallèlement, une consultation en procédure adaptée auprès de 4 prestataires spécialisés a été engagée pour la réalisation du contrôle extérieur des travaux.

- Le dossier de consultation a été envoyé le 23 janvier 2026 aux candidats consultés,
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 06 février 2026 à 12H00,
- Deux offres ont été reçues.

Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse par la maîtrise d'œuvre conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

- Valeur Technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président a constaté le résultat de l'analyse et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

- **Offre de la société ASUR Analyses et Mesures pour un montant de 4 250,00 € HT, soit 5 100,00 € TTC.**

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de choix de Monsieur le Président, pour la consultation des entreprises pour les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable au Bourg des Essarts sur la Commune de Marbois ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux à la **société S.AR.C.** pour un montant de **429 343,76 € HT**, soit 515 212,51 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de travaux, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial ;
- **APPROUVE** la proposition de choix de Monsieur le Président, pour la consultation des entreprises pour la réalisation du contrôle extérieur des travaux de renouvellement de réseau d'eau potable au Bourg des Essarts sur la Commune de Marbois ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché de contrôle extérieur à la **société ASUR Analyses et Mesures** pour un montant de **4 250,00 € HT**, soit 5 100,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de contrôle extérieur, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Il est ajouté que les travaux devraient débuter avant l'été et que ce marché est subventionnable par l'AESN (le % de prise en charge sera déterminé par l'AESN en fonction de l'état du réseau).

Objet : Attribution marché d'analyses d'eau pour le suivi renforcé des captages

N°3

Monsieur le Président expose,

Le SEPASE souhaite aujourd'hui passer un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en vue de la désignation du titulaire en charge des **prélèvements et des analyses d'eau de captages dans l'objectif de mettre en place un suivi renforcé sur 4 ans.**

Les captages concernés sont les suivants :

- Forage Barrières rouges
- Forage Puit de la rue Bois (Baux de Breteuil)
- Forage Le Souchet
- Forage Crapotel
- Forage Les Chérottes
- Forage Les Petits Près

Il s'agira d'un **accord cadre à bons de commande d'un an reconductible, de manière tacite, 3 fois 1 an.**

	Montant maximum Accord Cadre	Année de contrat
1ère Année	120 000 €	Période initiale
2ème Année	60 000 €	1ère Reconstitution
3ème Année	60 000 €	2ème Reconstitution
4ème Année	60 000 €	3ème Reconstitution

Sur la première année, il a été décidé de procéder à 12 prélèvements par captage, ramené à 6 les 3 années suivantes.

CAD'EN, assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat, a engagé à ce titre une consultation en procédure adaptée avec publicité préalable au BOAMP et dématérialisation pour arrêter le choix de l'entreprise qui réalisera cette mission. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

La consultation s'est déroulée de la façon suivante :

- L'AAPC a été adressé au BOAMP le 05 février 2026
- Les candidats doivent transmettre leurs offres avant le 03 mars 2026 à 12 heures sur le site <http://agysoft.marches-publics.info/>

Celles-ci vont faire l'objet d'une analyse par CAD'EN, assistant du maître d'ouvrage, conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

Qualité de l'offre technique :	60/100
➤ Descriptif des méthodes d'analyses, les seuils de détection et les limites de quantification par paramètre accompagnés des agréments MS et Cofrac	14/100
➤ Descriptif de l'organisation et des moyens humains mobilisés par le prestataire pour assurer la coordination entre les préleveurs et le maître d'ouvrage ainsi que la prestation de prélèvement	12/100
➤ Présentation de la méthode employée pour respecter les délais demandés dans le CCTP et notamment pour la remise des résultats d'analyses.	12/100
➤ Descriptif des moyens mis en œuvre pour assurer les conditions de conservation, l'acheminement des échantillons au laboratoire et le contrôle de la température jusqu'à l'arrivée au laboratoire ainsi que les analyses	12/100
➤ Adaptation au contexte	10/100
Prix :	40/100
➤ Prix (analysé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif Guide transmis)	40/100

Afin de pouvoir engager au plus tôt la réalisation de ce suivi renforcé et en application de l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président du SEPASE à signer l'accord cadre à bon de commande avec le candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de l'analyse des offres.

Deux offres ont été réceptionnées ce jour (LABEO et EUROFINS pour des montants respectifs de 102 k€ et 127 k€) et vont faire l'objet d'une analyse par l'AMO CAD'EN. Il existe relativement peu de laboratoires pouvant répondre à ce type de marché. Labéo avec lequel nous travaillons déjà est le laboratoire départemental agréé. Ce marché est subventionnable par l'AESN à hauteur de 80 %

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président, pour la consultation relative à l'accord-cadre à bons de commande de prélèvements et d'analyses des eaux souterraines des captages du SEPASE ;
- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre au candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de l'analyse des offres pour un montant maximum de 300 000,00 € HT sur 4 ans, en application de l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre précité, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets des années 2026 et suivantes si nécessaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

SERVICE ASSAINISSEMENT

1. Attribution marché contrôle technique d'autosurveillance des Stations de traitement

Conformément à l'article 21.I de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié les 10 juillet 2024 et 24 décembre 2024, l'Agence de l'Eau Seine Normandie réalise une expertise technique annuelle des dispositifs d'autosurveillance des systèmes d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées a une capacité supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 (à savoir les STEP de Breteuil, Damville, Verneuil d'Avre et d'Iton, Tillières-sur-Avre et Rugles).

Elle s'appuie sur les informations fournies par le Maître d'ouvrage permettant de démontrer la fiabilité de son Dispositif d'Auto-Surveillance (DAS).

À cette fin, le Maître d'ouvrage fait réaliser au moins une fois tous les 2 ans, par un organisme indépendant et compétent, un contrôle technique de l'ensemble des points soumis à autosurveillance réglementaire (station et système de collecte).

Conformément à l'art. 21.II de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié, l'Agence de l'Eau utilise le résultat de cette expertise pour statuer sur la validité des données d'autosurveillance transmises. Les résultats sont transmis au service de Police de l'Eau et au Maître d'Ouvrage. Ceux-ci sont également utilisés par l'Agence de l'Eau pour le calcul du coefficient de modulation de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif (% de données correctes pour l'indicateur relatif à la validation de l'autosurveillance).

Dans ce cadre, le SEPASE doit recruter une société spécialisée pour effectuer cette expertise technique bisannuelle sur ses systèmes d'assainissement de plus de 2.000 EH. (les mêmes que précités à savoir : Breteuil, Damville, Verneuil d'Avre et d'Iton, Tillières-sur-Avre et Rugles).

Il est ajouté qu'à ce jour, aucun protocole n'est validé pour ce contrôle, et qu'aucun bureau d'étude n'est formellement accrédité pour les réaliser.

Néanmoins, l'AESN s'appuiera sur ces résultats pour fixer le coefficient de performance assainissement qui sera appliqué à notre structure, qui, pour rappel, a été fixé et délibéré au niveau 1 selon "le principe de précaution" même si nous espérons nous situer plutôt vers 0,5 / 0,6).

À ce titre, CAD'EN, assistant à maîtrise d'ouvrage du Syndicat, a été missionné pour rédiger un DCE et lancer une consultation de sociétés spécialisées en procédure adaptée restreinte, compte tenu des montants estimés inférieurs au seuil de 40.000 € HT.

Afin d'engager au plus vite l'opération, il est proposé d'autoriser par anticipation Monsieur le Président à signer le marché d'étude avec le(s) bureau(x) d'études qui aura(ont) présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de l'analyse des offres.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité

- **APPROUVE** la procédure de consultation de sociétés spécialisées en contrôle technique des points soumis à autosurveillance réglementaire en procédure adaptée restreinte ;

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'étude au(x) bureau(x) d'études qui aura(ont) présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de l'analyse des offres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché d'étude, et toutes les pièces s'y afférant à hauteur d'un montant maximum de 40 000,00 € HT ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

2. Attribution marché transport et épandage des boues d'épuration

Le SEPASE assure la gestion globale du service d'assainissement collectif sur son territoire. Il intervient en régie directe et a besoin d'être suppléé pour assurer la gestion des boues produites par onze de ses stations d'épuration. Il souhaite confier à un opérateur économique une prestation de service pour la révision du plan d'épandage ainsi que les campagnes d'épandage de l'année 2026 (renouvelable sur 2027, 2028 et 2029) dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande annuel, renouvelable trois fois.

Cet accord-cadre à bons de commande est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et est prévu pour un **montant de 100 000,00 € par an sur une durée maximale de 4 ans, soit pour un montant total de 400 000,00 € HT.**

Les 11 stations d'épuration concernées sont les suivantes :

- BOURTH
- BRETEUIL
- MESNILS- SUR-ITON (CONDE-SUR-ITON)
- FRANCHEVILLE PONT THIBOUT
- PISEUX
- TILLIERES-SUR-AVRE
- MESNILS-SUR-ITON (DAMVILLE)
- LA NEUVE LYRE
- LES BARILS
- RUGLES
- VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

Dans ce cadre, **une consultation spécifique a été lancée** pour permettre de retenir la société qui assurera cette prestation. Le dossier de consultation a été rédigé par la société Cad'en et la consultation a été engagée en procédure adaptée avec possibilité de négociation dans le respect des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique avec publicité au BOAMP, le SEPASE agissant en tant qu'entité adjudicatrice :

- La publicité a été transmise le 29 janvier 2026,
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 26 février 2026 à 12 h 00,
- Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site <https://agysoft.marches-publics.info/>

Deux sociétés ont remis une offre dans les délais :

- SAUR
- SEDE Environnement

Afin d'engager au plus vite l'opération, il est proposé d'autoriser par anticipation Monsieur le Président à signer l'accord cadre avec la société qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de l'analyse des offres.

Ces offres feront l'objet d'une analyse conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique de l'offre : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Le prix des prestations des 2 offres étant très proches (et voisines de 110 k€), c'est donc l'aspect technique qui fera la différence dans le choix de la société à retenir, notamment pour le volet transport.

Pour l'année 2025, ce sont 5.667 m3 de boues représentant 550 tonnes de matière sèche qui ont été produites et épandues auprès de 17 agriculteurs.

Le prestataire sélectionne les agriculteurs habilités à épandre après enquête et contrôle de l'ARS.

Ce marché n'est plus subventionné par l'AESN.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la procédure de consultation en procédure adaptée avec possibilité de négociation pour la passation d'un accord cadre à bons de commande de prestations de services pour le transport et l'épandage des boues d'épuration syndicales sur les périodes 2026 – 2029 ;
- **DECIDE** d'attribuer l'accord cadre à la société qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de l'analyse des offres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre précité et toutes les pièces s'y afférant à hauteur de 400.000 € HT, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant maximum initial additionné des reconductions affermies ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont ou seront prévus aux budgets des années 2026, 2027, 2028 et 2029 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Objet : État des chantiers et travaux

- **Traité à ce conseil** : EP Les Essarts / EP et Assainissement Damville – Montigny-sur-Avre et Breteuil / Attribution de marchés Études : Analyses d'eau pour le suivi renforcé / Contrôle technique d'autosurveillance des steps / Épandage des boues d'épuration / Autres Études en cours : Schémas directeurs / Diagnostic forages / PGSSSE Ressource / RSDE ...)
- **Châteaux d'eau Bourth** : Le souchet clos mais avenant.
Le Gerrier : en cours pour l'étanchéité et ensuite "toiture et ravalement" – **échéance avril-mai 2026**
- **Canalisations EP Condé-sur-Iton** : travaux entamés semaine dernière et échéance début / mi-avril 2026.
Pour rappel : 450 ml rue de Breteuil ainsi que forages dirigés au niveau des ponts. **Travaux bien engagés avec conditions météorologiques très satisfaisantes. Il est souhaité que la déviation de Condé soit annoncée plus en amont des travaux pour l'axe "route de Verneuil – Condé-sur-Iton". Les annonces de déviation venant de la RD 833 sont satisfaisantes.**
- **STEP Piseux et Francheville** : pour rappel clos et réceptionnés. Contentieux Maître d'Œuvre engagé.

- **Canalisation EP Bourth** (Route principale bourg) 300 à 600 ml selon l'état et ancienneté canalisation (et environ 70 branchements) et donc un budget potentiel à due concurrence (entre 100-150 et 300 k€). Réalisation sur l'automne 2026.

Représentation ci-contre du château d'eau avec sa nouvelle fresque.



- **Extension site technique Francheville** : suite à l'acquisition à la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, du terrain contigu, la remise en état du terrain a débuté et les premiers devis confirmés (clôture, portail, toiture et plancher bâtiment) pour un montant de 76 K€.

- **Charreterie Siège Sepase** : rénovation charpente et toiture terminée pour un budget total HT de 50 k€.

➤ **Agroforesterie**

- Plantations et pose des équipements réalisées semaine du 09 au 13 février + 16 et 20 février
- Ajustement nombre plantations voisin de 800
- 9 espèces : Alisier terminal, Charme, Châtaignier, Chêne sessile, Cormier, Érable plane, Érable champêtre, Sorbier des oiseleurs, Tilleul à grandes feuilles
- Actions pédagogiques réalisées en salle semaine du 02 au 06 février (12 classes) et sur terrain du 09 au 13 février (15 classes) avec prestation C.A.N. et retours très positifs
- Le transport en car a été organisé et pris en charge par l'INSE.
- Prochaines séances pédagogiques au printemps 2026.
- Point "Presse" le 13.02.2026 avec présence Élus SEPASE et Communes
- Courrier et note déposés dans BAL du voisinage.
- Projet de panneaux en cours de validation pour apposer sur bordures parcelle.



Propriété de SEPASE depuis 2015, cette parcelle de 15 hectares se situe dans le périmètre de protection rapprochée de l'Aire d'Alimentation du Captage d'eau potable de Coulonges. Elle est donc soumise à un strict cahier des charges en termes d'usages et d'intrants.

Il s'agit d'une prairie permanente sur laquelle a été réalisée de l'agroforesterie. C'est un mode de production associant, sur une même parcelle, des plantations d'arbres à des cultures ou prairies, dans la perspective d'effets bénéfiques réciproques.

L'AGROFORESTERIE

800 arbres plantés répartis en 9 essences

- Identification des espèces
 - Pléiade
 - Amélioration de la production
 - Amélioration de la santé
 - Amélioration de la production de fourrage
 - Amélioration de la santé des animaux
 - Amélioration de la santé des sols
 - Amélioration de la santé des plantes
 - Amélioration de la santé des animaux
 - Amélioration de la santé des sols
 - Amélioration de la santé des plantes

- Qualité des produits (eau & aliments) à l'impact positif sur la production de biomasse animale et végétale
 - Réduction des intrants (pesticides, engrais)
 - Amélioration de la santé des animaux
 - Amélioration de la santé des sols
 - Amélioration de la santé des plantes

- Sapin de Norvège
 - Chêne sessile
 - Chêne pédonculé
 - Tilleul à grandes feuilles
 - Alisier terminal
 - Charme
 - Érable plane
 - Érable champêtre
 - Sorbier des oiseleurs

Cette agroforesterie a été réalisée par le SEPASE avec l'appui technique de la Chambre d'agriculture de Normandie et l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie

Une action pédagogique réalisée avec les écoles primaires de Chambois, Mesnil-sur-Iton et Syzanne-les-Moulins.

- Projet de convention de prêt à usage (+ état des lieux) à formaliser avec un agriculteur
- Budget global de l'opération (dont équipements irrigation) : 36 985 €.
Le dossier sera traité au prochain CA de l'AESN (09.04.2026) avec une proposition de prise en charge de 29 588 € soit 80 %.
- **La mise en place de l'irrigation a débuté ce lundi 02 mars.**
- **Les appréciations des 3 établissements scolaires ayant bénéficié des séquences en salle et sur le terrain ont été reçues pour 2 d'entre eux et sont très positives.**

Questions diverses :

Calendrier 2^{ème} trimestre 2026

- **Élections municipales** 15 et 22 mars 2026 et donc Élection des Maires et Adjoints aux Maires au plus tard le 29 mars 2026, puis des représentants dans diverses instances pour le 05-10 avril 2026.
- **Élection** Président et V.P. INSE le 22 avril 2026 et de ses représentants dans diverses instances le 06 mai 2026.
- **SEPASE :**
 - **Bureau "Restreint" pour affaires courantes le 07 avril 2026 à 16h à Breteuil**
 - **Conseil Syndical électif le 21 mai 2026 à 16h à Breteuil**
 - **Bureau "Complet" le 02 juin 2026 à 16h à Breteuil**
 - **Conseil Syndical *délibératif* et "Dossiers" le 09 juin 2026 à Breteuil à 18h**

Ce calendrier est validé par le Conseil.

- **Prochaine réunion de Bureau « Restreint » : 07 avril 2026**
- **Prochaine réunion du Conseil Syndical : 21 mai 2026 à 16h à Breteuil**

Autres questions diverses : Conclusion du Président

Au terme de ce Conseil, le dernier de la mandature, nous souhaitons, avec les Vice-Présidents, remercier tous les Délégués. Vous remercier pour votre implication en responsabilité ainsi que pour vos avis et participations aux décisions au sein de notre EPCI qu'est le SEPASE, que ce soit au niveau des Commissions, du Bureau et de ce Conseil. Conseil qui se sera réuni 50 fois sur cette mandature, et autant de fois pour les réunions de Bureau dits complets ou restreints auxquelles il faut ajouter les différentes commissions, a minima 2 réunions par an pour chacune d'elles, et qui ont toujours été force de propositions. Et vous remercier aussi, tous, pour avoir assuré la liaison, dans les 2 sens, entre le SEPASE et les collectivités que vous représentez (mairies ou interco), voire les abonnés.

Mais je tenais également à remercier tout particulièrement les Délégués qui, ne se représentant pas aux élections municipales, ne seront évidemment plus, à titre certain, Délégués du SEPASE. Merci à vous, bientôt "futurs-ex"-Délégués pour le ou les mandats effectués (en vous précisant néanmoins que le mandat en cours ne prendra formellement fin que le 21 mai à 16h, date et horaire du prochain et 1^{er} Conseil de la nouvelle mandature).

Et je les citerai nommément : Mmes Annie Depresle et Colette Bonnard ainsi que Messieurs Gérard Chéron, Gérard Derycke, Philippe Dorchies, Michel François, Jean-Claude Lanos, Denis Louvard, Frederic Malherbe & Bernard Toussaint. Merci à vous.

Quant aux Délégués qui se représentent aux municipales, nous attendrons les scrutins des 15 & 22 mars pour connaître la suite ...

Je souhaite également avoir un mot encore plus particulier pour Annie, notre Vice-Présidente aux Finances et aux R.H. qui cesse ses différents mandats. Un merci plus particulier car, au-delà d'une assiduité quasi totale à l'ensemble de nos réunions, a assuré sa Vice-Présidence avec compétence et une expertise toujours très à propos. Merci beaucoup Annie.

Enfin, et ce n'est pas une fin de mandature pour les personnes que je vais citer mais néanmoins remercier aussi, en votre nom à tous, notre Directeur Technique, Benoit Concedieu, pour son expertise reconnue et toujours pointue, et ô combien majeure dans une structure en régie telle que le SEPASE. Merci à vous.

Et quelques mots aussi pour une personne qui n'est pas non plus en fin de mandature mais qui se voit gratifier d'une distinction, la médaille d'honneur du travail échelon argent (régionale, départementale et communale) pour 20 années au sein de la fonction publique territoriale et au service des collectivités locales auxquelles s'ajoutent une dizaine d'années dans le secteur privé. Je veux citer Véronique Robert, notre Directrice Administrative et Financière, avec laquelle, c'est aussi un grand plaisir de collaborer en raison de son expérience et ses compétences. Et je vais demander à Annie, Vice-Présidente aux R.H. de bien vouloir lui remettre cette distinction.

Vous êtes invités à partager un moment de convivialité.

Prénom, Nom	Signature
AUFFRET John	Absent / Excusé
BATARD Michel	
BENSALAH Mohamed	
BERNITT Dagmar Eva	
BONNARD Colette	
BOUCHERIE Richard	
BOUDEYRON Patrice	Excusé et représenté par son suppléant JP PEPELLIN
CHÉRON Gérard	Absent / Excusé
CORMIER Sylvie	
DEPRESLE Annie	
DERYCKE Gérard - Délégué Eau	Excusé
DERYCKE Gérard - Délégué Assainissement	Excusé et pouvoir à C. BONNARD
DORCHIES Philippe	
ENAULT Véronique	Absente / Excusée
ESPRIT Luc	
FRANCOIS Michel	
GICQUIAUD Nathalie	
GRUDE Michel - Eau	Excusé
GRUDE Michel - Asst	Excusé et pouvoir à A. DEPRESLE
GUITTON Denis	Excusé, représenté par son suppléant Jean-Jacques MONTHULE
KERNEIS Joseph – Délégué Eau	
KERNEIS Joseph – Délégué Assainissement	
KROLIK Jean-Émile	

Prénom, Nom	Signature
LANOS Jean-Claude	Absent / Excusé
LESAGE Michel	
LEVITRE Eric	
LOUVARD Denis – Délégué Eau	Absent / Excusé
LOUVARD Denis – Délégué Assainissement	Absent / Excusé
MALHERBE Frédéric	
OBADIA Philippe	Absent / Excusé
OSMOND Michel	
PELERIN Pierre	
PETITBON Alain	
PROVOST Jean-Claude	
QUEMIN Michel	
ROCHFORT Alain – Délégué Eau	
ROCHFORT Alain – Délégué Assainissement	
ROMERO Thierry	
TOUSSAINT Bernard	
VANDEWALLE Christophe	
VERDIER François	
VILLECHANOUX Jean- Pierre	